



PORT DU MASQUE

DE PROTECTION RESPIRATOIRE OU DE LA CAGOULE

CONTEXTE

Le port du masque est réservé aux situations où la protection collective est impossible ou insuffisante. Le bon usage qui en est fait, implique une information des opérateurs sur les risques auxquels ils sont exposés, les moyens de s'en prémunir et une formation sur le port correct des appareils pour assurer leur efficacité. Code du travail : R4412-38 et R4323-104 information et formation des travailleurs.

OBJECTIF

Connaitre la réglementation en vigueur en matière d'équipement de protection individuelle,
Connaitre les vérifications avant usage.
Les conditions d'entretien et de stockage des appareils.
La nature des vérifications à effectuer.

CONTENU

- Réglementation et définitions
- Rappel sur les conditions d'intervention nécessitant le port de l'APVR
- Caractéristiques des équipements de protection individuelle (masque et cartouche)
- Entreposage et entretien
- Travaux pratiques

PUBLIC

Toute personne pouvant intervenir avec le masque ou la cagoule.

PRÉREQUIS

Maîtrise du français (oral et écrit) et aptitude au port du masque

MOYENS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

Présentiel en module théorique et mise en situation pour la partie pratique pour chaque stagiaire. Un support de formation est remis à chaque stagiaire.

ÉVALUATION

Pratique et théorique

DOCUMENTS DÉLIVRÉS

Attestation de fin de formation. Recyclage préconisé tous les 3 ans.

PRIX ET DURÉE

- Formation initiale ou recyclage « port du masque ou cagoule » : 2 heures, 80€HT/pers.
- Formation initiale ou recyclage « port du masque et cagoule » : 2 heures, 100€ HT/pers.

NOTA

Formation intra entreprise sur demande. 4 à 10 stagiaires par session